

L'an DEUX MILLE SEIZE, le VINGT-SIX JANVIER à 20 heures 30, le conseil municipal de Bajamont s'est réuni en **session ordinaire** sous la présidence de Monsieur Patrick BUISSON, Maire.

Ordre du jour :

- ✓ **Approbation de l'extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 15 décembre 2015**
- ✓ **Délibération : signature du devis *les chemins verts de l'emploi***
- ✓ **Délibération : transformation du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Masse et de la Laurendanne en syndicat mixte à la carte : élaboration des statuts et définition des clés de répartition**
- ✓ **Délibération projet extension pôle enfance : FST 2016**
- ✓ **Commission finances : point d'information budget**
- ✓ **Préfecture : sécurité routière : nomination d'un élu référent sécurité routière**
- ✓ **Extinction de l'éclairage public**
- ✓ **Organisation réunion publique et réunion d'évaluation de l'équipe municipale**
- ✓ **Questions d'actualité**

Etaient présents : Patrick BUISSON, Jean-Michel RENOU, Marcelle MANEIN, André PUJOL, Jean-Claude PATINEC, Pascale TOUSSAINT, Patrick COUDERC, Delphine SCOPEL, Boris BRU, Aude MARCELLI, Jean-Pierre JOUVE, Caroline VIDAL, Paola CAMPOS

Excusés : Claude PRION (pouvoir donné à Patrick COUDERC), Sandrine CURIE

Secrétaire de séance : Paola CAMPOS

**APPROBATION DE L'EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2015**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 15 décembre 2015.

**DÉLIBÉRATION : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC
« LES CHEMINS VERTS DE L'EMPLOI »**

André PUJOL présente le devis proposé par l'association « Les chemins verts de l'emploi » pour l'entretien de chemins ruraux identifiés. Le coût d'entretien du mètre linéaire a subi une forte augmentation en 2015 obligeant la commune à revoir le contrat initial.

Après négociation, le devis d'un montant total de 3 175 € annuels correspond à deux passages sur trois ans sur 8050 mètres linéaires (au lieu de deux par an sur 5800 mètres linéaires).

Deux chemins de randonnée seront désormais entretenus en régie.

Après débat, à l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer la convention établie pour trois ans.

DÉLIBÉRATION : TRANSFORMATION DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA MASSE ET DE LA LAURENDANNE EN SYNDICAT MIXTE À LA CARTE : ÉLABORATION DES STATUTS ET DÉFINITION DES CLÉS DE RÉPARTITION

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Masse et de la Laurendanne entame une modification de ses statuts pour se transformer en syndicat mixte fermé « à la carte ». Cette procédure est rendue nécessaire afin de clarifier la situation juridique entre l'Agglomération d'Agen, le Syndicat et ses communes membres, mais également se conformer au contenu de la loi Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

L'objet du Syndicat s'articulera autour de deux axes :

- ✓ Les missions communes
- ✓ Les missions optionnelles liées au bassin versant.

Lecture du projet de statuts est donnée en séance.

Le Comité Syndical de la Masse et de la Laurendanne, par délibération du 17 décembre 2015, a décidé :

- ✓ **d'émettre un avis favorable** à la création d'un syndicat mixte fermé à la carte dénommé Syndicat Mixte d'Aménagement de la Masse et de la Laurendanne, dont le sigle est SMAML ;
- ✓ **de valider** les nouveaux statuts du SMAML tels que présentés ;
- ✓ **de fixer** les clés de répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement à la charge des communes membres du Syndicat telles que présentées en annexe aux statuts ;
- ✓ **de notifier** la présente décision au Maire de chacune des communes membres et au Président de l'Agglomération d'Agen, les Conseils Municipaux et le Conseil Communautaire devant être obligatoirement consultés ;
- ✓ **de demander** à M. le Préfet de Lot-et-Garonne, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts ;
- ✓ **de charger** M. le Président et en conséquence **l'autoriser à effectuer** toutes les démarches nécessaires et **à signer** tous documents se rapportant à la présente décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- ✓ **d'émettre un avis favorable** à la création d'un syndicat mixte fermé à la carte dénommé Syndicat Mixte d'Aménagement de la Masse et de la Laurendanne, dont le sigle est SMAML ;
- ✓ **de valider** les nouveaux statuts du SMAML tels que présentés ;
- ✓ **de valider** les clés de répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement à la charge des communes membres du Syndicat telles que présentées en annexe aux statuts ;
- ✓ **de charger** M. le Maire et en conséquence **l'autoriser à effectuer** toutes les démarches nécessaires et **à signer** tous documents se rapportant à la présente décision.

DÉLIBÉRATION PROJET EXTENSION PÔLE ENFANCE : FST 2016

Monsieur le Maire rappelle que, par notification du 29 septembre 2014, l'Agglomération d'Agen a octroyé à la commune une subvention plafonnée à 136 355 € pour le projet d'extension du pôle enfance.

Cette somme correspond à la totalité du droit à tirage de la commune pour 2014 et 2015.

Considérant qu'au 31 décembre 2015, les travaux n'ont pas démarré, il nous est demandé de prendre une nouvelle délibération sollicitant le report de ce droit à tirage sur 2016.

A l'unanimité, le conseil municipal sollicite le report du droit à tirage du FST 2014/2015 sur 2016 pour la réalisation du projet d'extension pôle enfance selon le plan de financement suivant :

Ressources	Montant retenu pour le calcul de la subvention (HT)	Taux	Montant obtenu ou demandé	Date d'obtention ou de demande
Etat DETR (1^{ère} tranche)	428 591,34 €	25,63 %	109 847,96 €	Arrêté du 22 avril 2014
Etat DETR (2^{ème} tranche)	349 337,66 €	25,63 %	89 535,24 €	15 janvier 2016
Conseil Départemental	600 000 €	25,9 % + % d'éco-bonus	185 400 €	Arrêté du 24 avril 2014
Agglomération d'Agen (FST)	996 648 €		133 000 € (droit de tirage FST 2014/2015)	Notification du 29 septembre 2014
Aide parlementaire	639 100 €	3,12 %	20 000 €	Notification du 18 novembre 2015
Caisse d'Allocations Familiales	709 400 €		78 279 €	Notification du 6 novembre 2015
Autofinancement			317 452,80 €	
Coût pour l'ensemble des travaux hors frais d'étude et honoraires d'architecte (HT)			639 100 €	
Coût global de l'opération (HT)			777 929 €	
Coût global de l'opération (TTC)			933 515 €	

COMMISSION FINANCES : **POINT D'INFORMATION BUDGET**

Avant le vote du compte administratif 2015 et du budget primitif 2016 (au plus tard le 15 avril), Jean-Michel RENOU présente un bilan de l'exercice 2015. Grâce aux efforts de chacun quant à l'exécution du BP 2015, l'excédent de fonctionnement dégagé est plus rassurant que le prévisionnel ne le laissait présager (baisse de dotations significative annoncée).

PRÉFECTURE : SÉCURITÉ ROUTIÈRE : NOMINATION D'UN ÉLU **RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

En réponse à l'accroissement significatif de l'accidentologie mortelle sur notre département, Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne souhaite impliquer davantage les collectivités dans la lutte contre l'insécurité routière en créant un lien de proximité avec les communes sur les domaines de la prévention et de l'éducation routière.

La charte départementale de partenariat sur la sécurité routière cosignée avec l'Amicale des Maires de Lot-et-Garonne prévoit la désignation d'un élu référent sécurité routière au sein de chaque commune.

Jean-Claude PATINEC propose sa candidature. Monsieur le Maire est chargé d'en informer le service ad'hoc de la Préfecture.

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'Agglomération Agenaise qui exerce pour ses 31 communes la compétence éclairage public lance le programme « plan lumières » avec pour double objectif de réaliser des économies de fonctionnement et de limiter l'émission de gaz à effet de serre.

Monsieur le Maire propose de s'inscrire dans cette démarche en éteignant l'éclairage public entre 0h00 et 5h00 sur l'ensemble du territoire communal.

Marcelle MANEIN souligne l'importance de maintenir le parvis de la mairie éclairé en permanence pour faciliter le repérage du défibrillateur.

Caroline VIDAL exprime ses craintes concernant l'insécurité.

Monsieur le Maire propose aux conseillers, dans un premier temps, de tester la perception de cette mise en place par les riverains de la côte de La Belette (où les travaux d'extension et rénovation de l'EP arrivent à terme) puis, après explication lors de la réunion publique de fin mars, d'étendre le système à l'ensemble du bourg.

Après débat, à 12 voix favorables, une abstention et une voix défavorable, le conseil municipal adopte cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour en informer le service ad'hoc de l'Agglomération d'Agen.

ORGANISATION RÉUNION PUBLIQUE ET RÉUNION D'ÉVALUATION DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Monsieur le Maire rappelle que la profession de foi adressée par l'équipe à tous les bajamontais en mars 2014 prévoyait l'organisation à mi-mandat d'une réunion publique, moment d'échanges et de convivialité avec la population.

Les différentes commissions sont invitées à réfléchir aux thématiques à aborder.

La date est fixée au mardi 22 mars à 20h30.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 1^{er} mars 2016 à 20h30.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 00h00.

Le Maire,
Patrick BUISSON

Les conseillers municipaux présents,

Jean-Michel RENOU

Marcelle MANEIN

André PUJOL

Jean-Claude PATINEC

Pascale TOUSSAINT

Patrick COUDERC

Delphine SCOPEL

Boris BRU

Aude MARCELLI

Jean-Pierre JOUVE

Caroline VIDAL

Paola CAMPOS